

Enquête préalable à l'instauration d'une servitude de passage sur fonds privés pour le renouvellement de canalisations publiques sur le territoire de la commune de Monteux

AVIS DU C.E :

Je soussigné M. Joan ALPINI, commissaire enquêteur désigné pour la conduite de la présente enquête publique à Monteux entre le 18 juin et le 09 juillet 2025 émet un avis :

FAVORABLE avec recommandations

Le déroulement de l'enquête ne souffre d'**aucun manquement significatif** : la publicité a été suffisante au regard du faible nombre de personnes concernées par la servitude, le dossier a été complété depuis le premier lancement du projet en 2022, et aucun obstacle à la bonne conduite de l'étude n'est à noter.

Les servitudes projetées respectent les dispositions du Code rural et de la pêche maritime (art. L.152-1 et suivants), et le dossier présente un état parcellaire complet, intégrant les situations d'indivision ou d'usufruit.

Sur le fond, l'**utilité publique du projet est par ailleurs clairement établie** : il s'agit du renouvellement d'une canalisation vétuste, au service de l'alimentation en eau potable d'un territoire en forte croissance, dans un contexte de risques de rupture et de sécheresse.

Toutefois, je recommande que le maître d'ouvrage **intensifie le dialogue avec les propriétaires** (en particulier des parcelles AD 117 et AD 8), afin de lever tout malentendu sur l'impact visuel et topographique du chantier, clarifier les engagements liés à la remise en état des lieux et, surtout, pour tenir compte de leur **opposition au contournement du mur** parallèle à la voie ferrée qui est en mauvais état et qui menace de s'écrouler à tout moment.

Les personnes rencontrées ont aussi l'impression qu'il est difficile de communiquer avec le porteur de projet. J'ai moi-même eu du mal à identifier une personne ressource au sein du syndicat Rhône Ventoux et, une fois ce contact obtenu, je suis resté sans réponse à ma demande de rendez-vous.

Malgré ces difficultés, l'importance de l'**enjeu** et les efforts de **mise à jour du projet** depuis la première version de 2022 me permettent de **valider** ce dossier d'enquête publique.

Néanmoins, cet avis favorable est donc assorti d'une double préconisation :

- **Améliorer la communication** avec les personnes concernées, par exemple en mettant plus clairement à disposition une personne référente sur ce projet.
- **Rétablir le tracé initial de la canalisation**, c'est-à-dire en le maintenant parallèle à la voie ferrée, sans contournement du mur de la parcelle AD8.

Fait à : Bédoin

Le : 6 août 2025

